

**Conseil municipal | Séance du 10 décembre 2020**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2020-12-10-35 | Affaires foncières - Cession terrain à la Brée les Bains**

**Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 4 décembre 2020

L'An deux mille vingt, le 10 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Murielle Renaux donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

**Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Pierre Rodriguez

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les délibérations n°2013-06-27-4 du Conseil municipal du 27 juin 2013 et n°2019-06-27-15 du Conseil municipal du 27 juin 2019,
- L'avis des Domaines rendu le 11 septembre 2018 actualisé le 10 juillet 2020,

**Considérant :**

- Que la Ville est propriétaire d'une parcelle inoccupée, anciennement à usage de centre de vacances, sur la commune de la BREE LES BAINS, cadastrée section A numéro 2452 située 20 route des Proires,
- Que cette parcelle est aujourd'hui dépourvue de toute affectation et usage public,
- Qu'il convient préalablement de procéder à la désaffectation de cet immeuble de tout usage public en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal,
- Que la cession de cette parcelle pourrait être envisagée au profit du camping Antioche d'Oléron moyennant la somme de 17 100 €, compatible avec l'avis du Domaine qui tient compte de la nature et de l'état d'entretien de la parcelle, frais d'acte à charge de l'acquéreur, éventuels frais complémentaires à charge de la Ville,

**Décide :**

- De constater la désaffectation de la parcelle en cause de tout usage public,
- De prononcer consécutivement son déclassement du domaine public communal,
- De décider la cession au camping d'Antioche d'Oléron du terrain situé 20 route des Proires à LA BREE LES BAINS (17840) d'une superficie d'environ 911 m<sup>2</sup>, aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

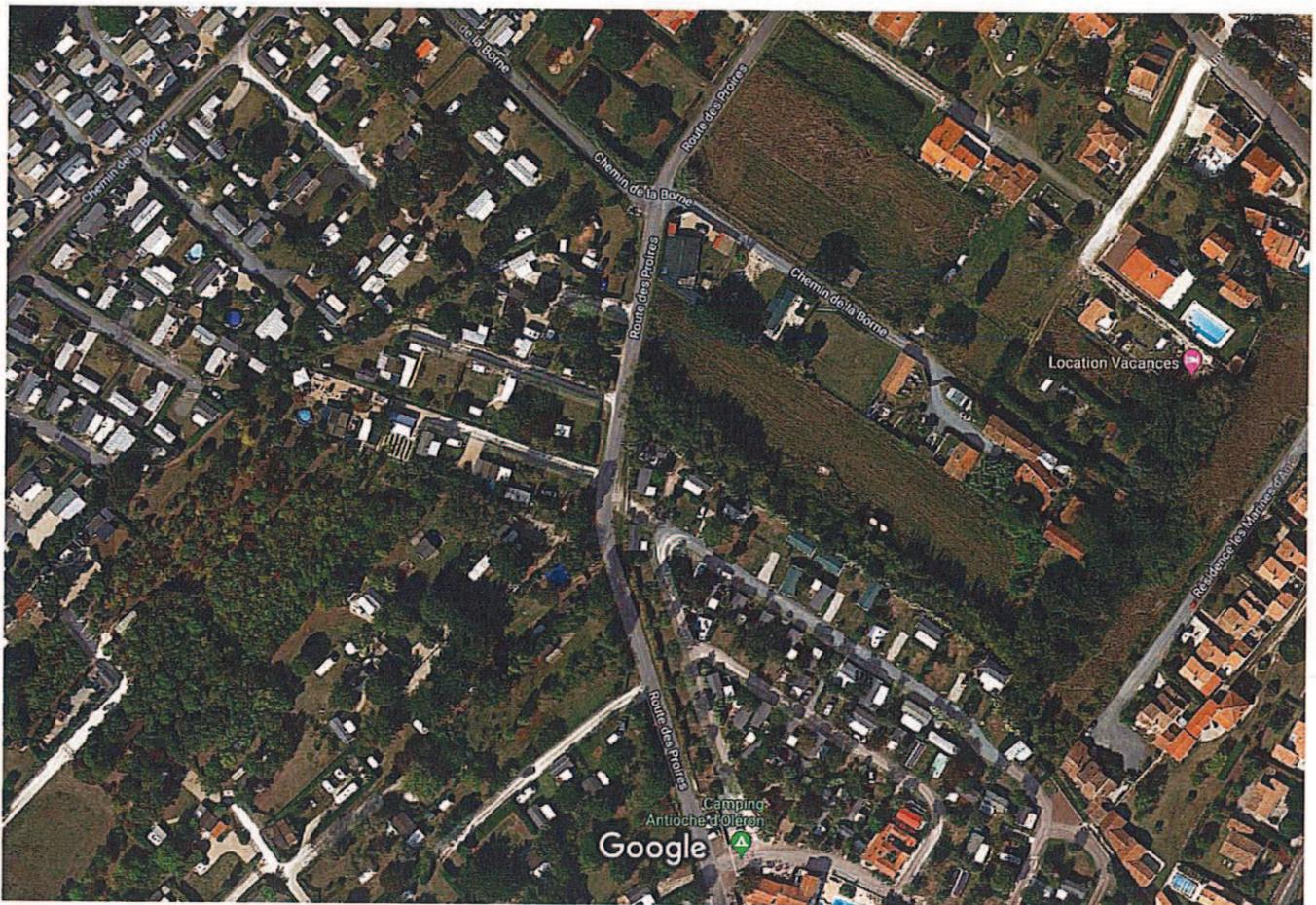
Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 11/12/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201210-lmc117832-DE-1-1

Affiché ou notifié le 15 décembre 2020





Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 20 m

Mis à jour il y a 7 min

Aucune info trafic à afficher

Rechercher dans cette zone

18°

Restaurants Hôtels Bars Cafés Plus